

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

**délibération :**  
**D\_2017\_11\_10**

L'an deux mille dix sept , le vendredi 10 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 06 Novembre 2017

Présents : 18

**Présents :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 20

**Objet : Adhésion service  
commun de Conseil en Énergie  
Partagé (CEP)**

**Pouvoirs :**

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël  
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur TROUSSICOT Franck

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de sa compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et de son engagement pour aller vers un territoire à énergie positive, GrandAngoulême propose le service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Les communes adhérentes à ce dispositif bénéficient des compétences d'un technicien spécialisé, qui a pour mission d'accompagner les communes dans la réalisation concrète d'actions d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine, en complément de l'intervention de bureaux d'études.

Les intérêts sont à la fois de réaliser des économies financières sur le budget de fonctionnement de la commune, de rénover efficacement le patrimoine bâti, de diminuer votre dépendance aux énergies fossiles non durables, d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser la production d'énergies renouvelables locales.

Les missions principales du technicien consistent en :

- La réalisation d'un bilan énergétique complet de la commune sur 3 ans avec des préconisations d'améliorations ;
- La mise en place d'un suivi énergétique et d'un plan d'action.

En plus de ces missions, le technicien répond aux besoins spécifiques de la commune mettant en œuvre des missions complémentaires personnalisées :

- Réalisation d'études de pré-diagnostic énergétiques sur le patrimoine ;
- Conseil et accompagnement sur les projets neufs et de rénovations ;
- Aide à la recherche de financements ;
- Réalisation de campagnes de mesures (caméra thermique, enregistreurs de température...), et toutes autres missions personnalisées en lien avec l'énergie.

Ce service débute le 1er janvier 2018 pour une durée de 14 mois. Le montant maximum annuel de l'adhésion est de 0.46 € par habitant, soit à titre indicatif, 1 161 € pour la commune.

AR PREFECTURE

016-211602362-20171110-D\_2017\_11\_10-DE  
Reçu le 21/11/2017

Vu la convention d'adhésion au service.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au service de conseil en énergie partagé proposé par le GrandAngoulême ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer avec le GrandAngoulême la convention définissant les modalités de mise en œuvre et ses avenants.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/11/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 21 NOV. 2017

Le Maire,  
  
Michel CARTERET.

